

Conseil Municipal du 6 décembre 2017

- Procès-verbal -

L'an deux mille dix-sept, 6 du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 29 novembre par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrière.

Présents :

Mme Anne-Lise JACQUET, Maire,
M. Thomas TEYSSIER, Mme Geneviève COIRIER, Mme HOSTENS Fabienne, M. Bernard GRAND, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Geoffrey BAUR, adjoints, Mme Sylvie LAGORCE, Mme Lucienne DIDION, Mme Martine CAZENAVE, M. Roland DOUBA, M. Michel JOBERT, M. HOSTEINS Eric, Mme Colette BERTRAND, Mme Arlette REMAUT-BOCCHIA, M. Jean-Yves GUILLOT, M. Vincent BRUN, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration :

Mme CHASSAIGNE Valérie a donné pouvoir à Mme HOSTENS Fabienne.
Mme GARBÉ LAMBROT Karine a donné pouvoir à Mme JACQUET Anne-Lise.
M. COLOMBO Jean-Christophe a donné pouvoir à M. BRUN Vincent.

Secrétaire de séance :

M. Thomas TEYSSIER

Madame le Maire :

« Il est 19 heures. Le Conseil Municipal va commencer et nous sommes le 6 décembre 2017. Bonjour à toutes et à tous. Nous allons commencer par l'approbation du procès-verbal du 4 octobre. Si vous avez des commentaires à faire, nous les joindrons, comme d'habitude, au procès-verbal.

Vincent BRUN :

« Lors du dernier Conseil, 48 heures à l'avance, nous avons demandé des changements. Vous avez indiqué être d'accord avec les changements ici dans cette salle, sauf que les documents qui nous ont été présentés à signer à la fin du Conseil étaient strictement les mêmes, il n'y avait eu aucun changement. Six mois plus tard, puisqu'on est donc six mois plus tard, ces documents, on a essayé de vérifier s'ils avaient bien été changés et si nos changements avaient été bien pris en compte. Ils sont ni sur le site Internet, ni consultable... »

Madame le Maire :

« Vous parlez de vos remarques ? »

Vincent BRUN :

« Oui, nos remarques. Elles sont ni consultables, ni changées. »

Madame le Maire :

« Encore faut-il que vous nous les transmettiez.
Qui est d'avis d'approuver ce procès-verbal s'il vous plaît ? »

Vincent BRUN :

« Vous faites ce que vous voulez, faites ce que vous voulez. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver ce procès-verbal ? Qu'est-ce que vous faites, Monsieur BRUN ?

Vincent BRUN :

« Monsieur BRUN, il s'abstient, Monsieur BRUN. »

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN s'abstient. »

Vincent BRUN :

« Et j'ai le pouvoir de Monsieur COLOMBO qui est ici. »

Madame le Maire :

« Il faudrait me le transmettre. »

Vincent BRUN :

« Je vous le transmets, tenez. »

Madame le Maire :

« Nomination du Secrétaire de séance, Thomas TEYSSIER.

Pouvoir de Monsieur COLOMBO à Monsieur BRUN. Pouvoir de Valérie CHASSAIGNE à Fabienne HOSTENS, de Karine GARBÉ à Madame le Maire.

Les décisions du Maire, est-ce que vous avez des commentaires à faire avec les décisions du Maire. Les décisions du Maire portent sur la ré-informatisation de la Médiathèque. C'est le marché, l'acquisition d'un logiciel, c'est passé en Conseil municipal, le marché de location et de maintenance des photocopieurs, le marché de téléphonie fixe d'interconnexion. C'est SFR qui a obtenu le marché. Le marché de téléphonie fixe, c'est STELLA TELECOM. Le marché d'exploitation des installations thermiques, c'est DALKIA.

L'arrêté de nomination d'un agent de guichet régie des recettes d'avance pour les animations. Un arrêté de régie de recettes espace jeunes. La décision du Maire concernant les séjours hiver, c'est un marché, c'est le FCV qui a eu ce marché pour 22 900 euros et décision du Maire, lot n°2 pour aussi les séjours d'hiver, c'est Libre cours voyage, un, c'est pour les ados et l'autre, c'est pour les enfants. »

Délibération n° 2017 / 69 – Délibération relative au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

Madame le Maire :

« Nous allons passer maintenant aux délibérations relatives au Débat d'Orientations Budgétaires.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du Budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Si le Débat d'Orientations Budgétaires reste une étape essentielle dans la construction du budget communal, il n'a aucun caractère décisionnel. Il reste, cependant, nécessaire de prendre acte du débat effectué par une délibération spécifique.

Concernant l'environnement général et le contexte socioéconomique, la loi de programmation des Finances publiques 2018-2022 traduit la volonté du Gouvernement de réduire la structure de la dette actuelle. Il prévoit en 2022 à 91,4 % du PIB, de réduire la croissance des dépenses publiques à 0,1 % en 2022, ainsi que de favoriser la croissance du PIB de 1,8 % en 2022.

Ces prévisions s'inscrivent dans un environnement économique mondial et européen actuellement favorable considérant l'amélioration de la conjoncture, notamment de la zone euro où on constate une amélioration continue de l'activité.

Cette prévision de croissance du Gouvernement est proche sinon identique aux anticipations de la Commission européenne, du FMI, de l'OCDE, etc.

Concernant la trajectoire du déficit public, la France est engagée depuis plusieurs années auprès du Conseil de l'Union européenne pour ramener son déficit nominal en-deçà du seuil de 3 % du PIB. C'est pourquoi, selon le Gouvernement, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan d'économies pour atteindre l'objectif de la « règle d'or » contenue dans le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein d'Union économique et monétaire.

Concernant l'impact de ces décisions et de la Loi de Finances sur les collectivités territoriales, l'article 10 de la programmation des Finances publiques 2018-2022 prévoit que les collectivités territoriales comme l'État devront contribuer à l'effort de réduction de déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

Concernant aussi le Débat d'Orientations Budgétaires, toutes les collectivités et leurs groupements devront présenter leurs objectifs en termes d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du besoin de financement annuel applicables aux collectivités locales, c'est la « règle d'or ».

Sur le quinquennat, il est demandé aux collectivités la réalisation d'économies à hauteur de 13 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée. L'évolution des dépenses de fonctionnement, comme on le sait, devra se maintenir à un taux maximum de 1,2 % par an entre 2018 et 2022.

Cet objectif n'est pas très juste puisqu'il ignore les dynamiques d'évolution des territoires et n'a pas de sens pour nous. En effet l'évolution démographique d'une commune conduira de fait à une évolution des besoins des populations, notamment en service d'équipements et ainsi

mécaniquement à une augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

Cet objectif ne tient pas compte non plus des évolutions des dépenses liées à la mise en œuvre d'obligations normatives pour les collectivités de plus en plus importantes : normes accessibilité, qualité de l'air, lutte contre le bruit, ou encore de transfert de compétence effectué par l'État traduisant un véritable désengagement de l'État au travers des cartes nationales d'identité pour certaines communes ou pour la prise en charge des PACs en générant des dépenses supplémentaires pour les collectivités locales.

Concernant la réduction annuelle du besoin de financement, le Gouvernement prévoit également une réduction annuelle du besoin de financement de l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements en fiscalité propre à hauteur de 2,6 milliards d'euros par an, soit une réduction cumulée de besoin de financement atteignant les 13 milliards d'euros en 2022. C'est, à nouveau, un risque de marquer un coup de frein à l'investissement local et ne tient pas compte des besoins croissants de la population. Cela signifie que si ces objectifs ne sont pas atteints, l'État procèdera à une nouvelle baisse de ses dotations versées aux collectivités. Ça veut dire que l'État va contractualiser avec 319 collectivités locales, régions, départements, EPCI, à fiscalité propre ainsi que des communes de plus de 150 000 habitants et de plus de 50 000 habitants, afin de déterminer leurs objectifs d'évolution de dépenses de fonctionnement. Si ces communes n'y arrivent pas, elles seront pénalisées et l'État baissera les subventions et les aides, ce qui va encore freiner la dynamique des territoires et on peut vraiment le regretter.

Concernant la taxe d'habitation, le Gouvernement instaure la première tranche du dégrèvement de la taxe d'habitation pour 30 % des foyers. La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % de la population inquiète, bien entendu, les communes, car même si l'État prévoit la compensation intégrale de ce dégrèvement pour 2018, rien ne garantit que ce dispositif perdure à long terme.

C'est dans un contexte toujours plus incertain que la Ville d'Artigues-Près-Bordeaux parvient à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants et assure un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre les mesures qui lui permettent de maintenir une situation saine et pérenne.

Concernant le contexte socioéconomique local des finances de la Ville d'Artigues-Près-Bordeaux, en section de fonctionnement, l'exercice 2017 est marqué par plusieurs événements importants qui ont eu un impact significatif sur les finances de la commune, notamment :

- En recettes, une nouvelle baisse de la Dotation Forfaitaire versée par l'État.
- Le choix de conserver la gestion directe par la Ville d'Artigues-Près-Bordeaux de la compétence Propreté-Plantations-Mobilier urbain a eu pour conséquence l'intégration en recettes de la compensation de l'exercice de la compétence par la commune, recettes versées par Bordeaux Métropole.
- Il faut noter cette année encore une augmentation de la contribution de la Ville d'Artigues-Près-Bordeaux au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC, qui a presque plus que doublé.
- La reprise de l'École d'Arts, le Cours Feydeau qui s'est traduit par la création d'un budget annexe.
- Enfin, en septembre 2017, l'ouverture d'un nouveau service aux Artiguais qui fonctionne très bien. C'est RESO, c'est l'accompagnement à la recherche d'emploi, réussir, entreprendre, soutenir et orienter.

Malgré l'intégration de ces différents paramètres, la commune conserve une épargne de gestion plus que significative (environ 1 200 000 euros), ce qui lui permet de disposer d'une

solide capacité d'autofinancement pour les investissements structurants à venir. La constitution de cette épargne de gestion est permise grâce à une stabilité annoncée depuis 2015 des charges du personnel et des charges à caractère général.

En section d'investissement, l'année 2017 a été marquée par l'achèvement de la construction d'équipements structurants importants, notamment la Plaine des sports et la réhabilitation et mise aux normes de la halte-garderie Les Petits Bonheurs qui a ouvert ses portes au printemps 2017. C'est un multi-accueil.

Avec un niveau de dépenses d'investissement à hauteur de 1 500 000 euros, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité par rapport aux années précédentes tout en permettant grâce à un équilibre entre les recettes et les dépenses de la section de préparer le financement des grands projets communaux à compter de l'exercice 2018.

L'année 2017 a été marquée par la réalisation d'une étude urbaine pilotée par la commune et financée par Bordeaux Métropole dont l'objectif était de définir et de prédéfinir plutôt le projet urbain d'aménagement de la Ville à l'horizon 2020-2030 et plus particulièrement de répondre aux besoins croissants de la population artiguaise en termes d'équipements structurants et de redynamisation du centre bourg.

Cette étude a été réalisée en tenant compte de la volonté de l'équipe municipale de recueillir la parole des Artiguais et d'intégrer leur vision sur le projet du territoire. À cet effet, une permanence architecturale *in situ* a été ouverte durant trois mois au sein de l'ancienne école maternelle Bel Air. Pour 2018, pour la cinquième année consécutive, il n'y aura pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux municipaux.

Concernant la section de fonctionnement, depuis 2014, la majorité travaille à hisser le fonctionnement de la commune et la qualité de service rendu aux Artiguais à la hauteur de ses ambitions.

En recettes de fonctionnement, les prévisions de recettes pour l'année 2018 sont estimées avec prudence. En effet, la Loi de programmation des Finances publiques, comme je l'expliquais tout à l'heure pour 2017, étant toujours en débat, un ajustement des recettes aura lieu au moment du vote du Budget Supplémentaire.

Concernant les droits de mutation, il s'agit d'une recette mouvante liée aux transactions immobilières, ventes des biens sur la commune. Cette recette est en forte augmentation en 2017, mais dans le cadre du BP 2018, nous faisons le choix de les estimer avec prudence.

Concernant la taxe locale sur les enseignes et la publicité extérieure, TLPE, après trois années d'ajustement des procédures de déclaration pour les entreprises, en 2017, nous avons missionné une société afin d'effectuer une mise à jour des surfaces à l'occasion de la mise en œuvre du RLPI intercommunal sur le territoire métropolitain. La recette issue de la TLPE se devrait augmenter sensiblement en 2018.

Concernant les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général et les charges du personnel, il convient de tout mettre en œuvre pour contenir l'évolution des charges de fonctionnement afin de préserver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissement sans qu'il soit fait appel à l'augmentation des fiscalités. Un effort significatif de gestion a été réalisé avec la première phase du premier plan d'économies qui se traduit par diminution des dépenses de gestion, une stabilisation de la masse salariale tout en conciliant, bien entendu, tous ces efforts avec la garantie d'un service public de qualité pour les Artiguais.

Sur la maîtrise des charges à caractère général, baisser les consommations des flux du bâtiment notamment l'ALEC, l'Agence de Lutte pour les Économies d'énergie a débuté son

diagnostic énergétique des bâtiments communaux en 2017. Ce travail se poursuivra en 2018 avec des préconisations afin de travailler sur un plan triennal d'optimisation de consommation énergétique. Continuité de la mise en œuvre, bien sûr, d'un contrôle de gestion au sein de la Collectivité, mutualisation des matériels d'impression, des fournitures administratives, affranchissement, entre autres, dématérialisation.

Sur une maîtrise des charges du personnel, bien entendu, toujours maîtriser la masse salariale, la stabiliser. Un certain nombre de départs à la retraite d'agents absents depuis de nombreuses années pour raison de santé sont prévus au cours de l'année 2018. Non remplacement systématique en cas d'absence et c'est aussi favoriser la promotion interne et les parcours professionnels au sein de la collectivité comme cela a été le cas depuis que nous avons pris les rênes de cette commune.

Concernant la section d'investissement, les dépenses d'investissement prévues pour 2018. Suite à l'étude urbaine effectuée en 2017 et financée par Bordeaux Métropole, l'objectif est de prédéfinir le projet urbain d'aménagement de ville à l'horizon 2020-2030 et plus particulièrement de répondre aux besoins croissants de la population artiguaise en termes d'équipements structurants et de redynamisation du centre-bourg.

Le bilan de cette étude fait apparaître un besoin en termes d'équipements structurants et plus prioritairement au niveau scolaire. En effet, la commune d'Artigues a connu un développement démographique rapide durant la période 2004-2014 sans anticipation des conséquences liées à cette évolution. Les effectifs scolaires ont fortement augmenté conduisant, en 2015, à modifier le projet de construction de la nouvelle école maternelle de la Plaine pour intégrer une sixième classe. Cette école est déjà saturée. Il n'y a, vu sa disposition, aucune possibilité d'extension. L'école élémentaire du Parc est la plus grosse école de Bordeaux Métropole avec 450 élèves répartis en 17 classes. Compte tenu de sa taille actuelle, il ne peut être envisagé d'agrandir cette école.

Aussi, il est prévu de créer un nouveau groupe scolaire dont les études préables commenceront au printemps 2018 pour une ouverture prévue à la rentrée 2021.

Concernant les investissements courants dans le cadre du Budget Primitif 2018, nous prévoyons 1 100 000 euros d'investissements nouveaux. Cette année 2018 permettra la réalisation de travaux liés notamment à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée. La mise en accessibilité des bâtiments va être effectuée dans les cinq ans à venir. Cette année, la priorité sera donnée à la mise en accessibilité de la Mairie et de l'école élémentaire du Parc pour un montant d'environ entre 150 et 200 000 euros.

Les investissements sont également consacrés à l'entretien des équipements et du patrimoine de la commune (travaux de couverture de la toiture du Château Bétailhe, 4^{ème} tranche de la rénovation aussi des façades du Château Bétailhe, mise aux normes des installations électriques). Il est également prévu d'effectuer des travaux sur le réseau d'électrification de la commune, notamment à travers l'éclairage public.

Concernant les écoles, plus particulièrement l'école élémentaire du Parc, il faut préciser que l'ensemble du programme des réfections des sols, murs, placards et bureaux, de toutes les classes est achevé conformément à nos engagements. Pour financer ces opérations, la collectivité va mobiliser toutes ses capacités financières de façon prudente. Un travail sur la planification financière est réalisé afin de maintenir les équilibres financiers à un niveau raisonnable garantissant l'autonomie financière de la commune à long terme.

Concernant les investissements sur les infrastructures routières, si la collectivité mobilise ses fonds propres pour la réalisation de nombreux investissements, elle négocie aussi avec ses partenaires institutionnels afin de permettre la réalisation d'investissements d'envergure très attendus par les Artiguais. À cet effet, 2018 sera l'année de signature de nouveaux contrats

de codéveloppement entre la Ville et Bordeaux Métropole pour la période 2018-2020 contractuellement en cours de négociation.

Certains programmes déjà engagés se poursuivront, notamment la pose des écrans acoustiques sur la RN 89 et l'aménagement de l'Orée du Bois avec la déconstruction des maisons dès le mois de janvier, février prochain. D'autres secteurs, bien entendu, de la commune vont faire l'objet d'aménagements routiers à l'issue de la négociation des contrats de développement 2019-2020 et notamment la fin de l'aménagement de l'Avenue de l'église romane.

En conclusion, garant d'une gestion saine de la collectivité, l'Exécutif municipal a fait le choix de poursuivre la mise en œuvre de projets structurants tout en maîtrisant les dépenses publiques et en n'augmentant pas la part communale des impôts locaux pour la cinquième année consécutive.

Les orientations prises pour 2018 visent à moderniser la Ville et ses services afin de faire d'Artigues-Près-Bordeaux une Ville de demain durable et inclusive, créatrice de liens sociaux, respectueuse de son patrimoine environnemental et historique et résolument tournée vers l'année. Une Ville à l'image de ses citoyens, une Ville dynamique, ouverte et ambitieuse.

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission réunie, le Conseil municipal après avoir en délibéré prendra acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et du rapport concernant ce même débat.

Vous avez la parole Monsieur BRUN parce que je pense que vous allez vous exprimer. »

Vincent BRUN :

« Bien sûr. En préambule quand même, nous avons demandé bon nombre de documents pour préparer ce Débat d'Orientations Budgétaires. Nous les avons demandés 48 heures à l'avance comme le demande le règlement intérieur. Donc, à 18 heures 03, tout à l'heure, nous avons reçu un message non signé, je ne sais pas qui me l'a envoyé, mais enfin, à 57 minutes du Conseil, ce n'est quand même pas mal. « Les documents disponibles seront consultables le jeudi 21 décembre à 15 heures 30 à la Mairie, en salle des mariages ». Je voulais savoir si c'était une coquille ou si c'était vrai que les documents pour préparer ce Conseil, je les aurai le 21 décembre à 15 heures 30. C'est-à-dire non seulement après ce Conseil, mais après le Conseil où il y aura le Budget. C'est pour savoir, pour je me prépare parce que si pour le Budget, je n'ai aucun autre document, je peux partir maintenant. Tout sera fait. Ça sera très pratique. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Demande envoyée un dimanche... »

Vincent BRUN :

« Un dimanche, mais ça change quoi Madame ? 48 heures à l'avance, moi j'ai le droit de travailler le dimanche, je suis bénévole. »

Madame le Maire :

« Maintenant, écoutez-moi bien. Vous êtes sans arrêt en train de faire des procès d'intention. Vous êtes sans arrêt en train de nous demander des documents la veille pour le lendemain. »

Vincent BRUN :

« C'est le principe de l'élu, en fait. »

Madame le Maire :

« Nous préparons vos documents et vous venez les consulter. »

Vincent BRUN :

« Je vous demande juste d'expliquer comment je peux travailler le 21 décembre parce que là, on n'est quand même que le 6. »

Madame le Maire :

« Vous venez les voir systématiquement. Je n'ai pas la liste, c'est bien dommage. Vous demandez les bilans sociaux 2013, 2015 et 2017. 2017, c'est 80 pages. »

Vincent BRUN :

« Vous trouvez les excuses que vous voulez, Madame. »

Madame le Maire :

« Dernièrement encore une fois, vous avez saisi le Tribunal administratif. Par deux fois, le Tribunal administratif vous a retoqué sur vos demandes pour abus encore une fois. Il y a des documents qui sont consultables parce qu'ils sont trop lourds à envoyer. Vous viendrez les consulter. On vous a donné des informations lors de la Commission réunie lundi. Vous n'avez pris aucune note. Alors, ça suffit la mauvaise foi. Maintenant, si vous n'avez que ça à porter au débat, on va passer à autre chose. »

Vincent BRUN :

« D'accord. Le prochain Conseil sur le Budget est avant ou après cette date-là, Madame ? Parce que là, on a le DOB, après on a le Budget. Il sera quand le Conseil du Budget ? Il sera le 20, le 21, le 22 ? »

Madame le Maire :

« Vous nous avez posé 25 questions. Il aurait fallu mobiliser toute l'administration, tout arrêter, pour répondre à ces 25 questions, sachant que pour certaines questions, vous avez même voté les réponses.»

Vincent BRUN :

« Bon allez, je vais vous lire mon texte, ça vous détendra. »

Madame le Maire :

« Je vais vous demande d'être correct, s'il vous plaît. »

Vincent BRUN :

« Vous avez raison. Je peux y aller ? »

Madame le Maire :

« Est-ce que ça s'arrête là le débat ? »

Vincent BRUN :

« Ah non, pas du tout. Ça commence, un préambule, c'est au début. Je commence. Le Débat d'Orientations Budgétaires permet de faire le point, une fois par an, sur les actions passées et d'envisager l'avenir. Au niveau international, la croissance repart et devrait atteindre 3,7 % en 2018 selon l'OCDE. On devrait ainsi retrouver le niveau de 2010. Au niveau européen, la Commission estime qu'une croissance de l'ordre de 2,3 % est possible. On peut saluer les progrès de nos amis grecs qui ont fait d'énormes efforts pour revenir dans le cadre budgétaire commun. Au niveau national, le Gouvernement souhaite comme tous les autres, depuis 30 ans, réduire la dette et favoriser la croissance du PIB.

Nous pouvons là aussi saluer le travail de ces dernières années, plus particulièrement celui du Gouvernement VALLS qui a permis de stabiliser la dette, ce qui n'était pas arrivé depuis 1998 et qui a remis sur les rails la croissance française. »

Madame le Maire :

« Ça se voit d'ailleurs, avec les cinq dernières années que nous venons de vivre. »

Vincent BRUN :

« Aucun problème, Madame. »

Madame le Maire :

« Ceci étant, vous faites de l'autosatisfaction, vous avez raison. »

Vincent BRUN :

« Bien Madame ! Nous devrions, après des années d'efforts, avoir un déficit annuel sous la barre symbolique des 3 % cette année ainsi que l'an prochain. Dans votre analyse, vous vous insurgez contre la proposition du Gouvernement de limiter à 1,2 % les dépenses de fonctionnement par an. Il est vrai qu'avec la création de cette règle, aucun de vos budgets depuis 2014 n'aurait été validé. À Artigues, la seule masse salariale qui a bondi de 2,8 millions à 4 millions en trois ans ne l'aurait pas permis. L'État propose de contractualiser avec les grandes collectivités, ce qui sera vraisemblablement le cas avec Bordeaux Métropole et par ricochet, nous l'espérons avec Artigues. »

Madame le Maire :

« Non, non, pas du tout. Je vous rassure Artigues ne fait pas 50 000 habitants. Je vous rassure. »

Vincent BRUN :

« Vous êtes obligée de faire des commentaires comme ça ? »

Madame le Maire :

« Vous dites des bêtises donc je rectifie ... »

Vincent BRUN :

« D'accord. Vous êtes Députée, c'est vous qui faites la loi. C'est très bien. »

Madame le Maire :

« Je n'ai pas cette ambition. »

Vincent BRUN :

« Avec cette règle, vos errances budgétaires seront peut-être enfin derrière nous. »

Madame le Maire :

« Mes errances budgétaires ? »

Vincent BRUN :

« Le Gouvernement propose aussi une politique de pouvoir d'achat en dégageant une partie de la taxe d'habitation. Nous nous interrogeons, cependant, sur sa légalité, son coût et son équité lorsque 20 % de la population devra continuer de la payer.

Vous indiquez avoir de nouvelles compétences comme le PACS, certes, mais vous avez laissé partir la délivrance de cartes d'identité dans d'autres villes sans vous battre, comme a pu le faire à juste titre la Ville d'Ambarès et à obtenir raison auprès du Préfet. C'est pourtant un service, une action que la commune se doit de rendre à ses administrés.

Venons-en à vos prévisions pour Artigues. En 2017, la dernière tranche du grand terrain en plastique et pneus usagés a atteint le triple du chiffre donné en Commission passant de 600 000 euros à 1,8 million d'euros et ceci sans réfection ni des tribunes, ni des vestiaires. Nous nous demandons aussi où est passé l'argent de la réfection de sol du City Stade votée cette année.

2017 aura vu aussi et surtout la remise du rapport de la Chambre régionale des Comptes qui, on peut le dire, est très dur avec votre gestion.

Ainsi, concernant toujours ce terrain-là, le Rapporteur indique qu'il y a eu absence de règlement du marché public, tripatouillage des dates sur les documents, incapacité de fournir les documents au Rapporteur, absence de procès-verbal, registre non signé, entreprises non payées et j'en passe. On se pose forcément la question : tout cela vient-il d'erreurs dues à l'incompétence ou à la volonté de travestir ? On peut imaginer les deux.

Le Rapporteur s'est aussi inquiété de l'explosion des charges du personnel, + 65 % qui ne bénéficie seulement qu'à payer vos très chers directeurs entraînant la chute vertigineuse de l'épargne de gestion qui passe en 2013 de 2,8 millions d'euros à seulement 1 million d'euros en 3 ans. »

Madame le Maire :

« Oui, mais, nous, on a des projets. On construit des écoles. »

Vincent BRUN :

« Oui, Madame. J'ai eu la politesse de ne pas vous couper, ayez la même politesse Madame. Je vous en remercie. Le Rapporteur note aussi la baisse importante de l'investissement – 55 % en 36 mois. Et même si cela peut paraître annexe, il pointe du tout à votre volonté de ne pas respecter les règles applicables à la préparation et à la publicité des Conseils municipaux, nous l'avons vu encore aujourd'hui.

Enfin et le plus grave, il souligne l'absence de limites au pouvoir du Maire et des irrégularités entre délégations. Suite à ce rapport, nous avons fait parvenir huit propositions qui sont restées lettre morte à ce jour.

L'exercice 2017 aura vu votre décision de virer - le mot n'est pas trop fort - le seul Centre de développement chorégraphique du Sud-Ouest. N'ayant jamais voulu donner aucune raison à ce choix, on voit bien que seule votre haine de l'équipe du Cuvier a prévalu dans cette décision que nous regrettons et qui coûte cher aux finances de la Ville.

2017 a enfin vu l'arrivée de votre sixième Directeur de Cabinet. Nous le saluons. »

Madame le Maire :

« Non, ce n'est pas le sixième. C'est au moins le trentième. »

Vincent BRUN :

« S'il vous plaît, vous avez vraiment du mal à respecter ma parole. C'est vraiment difficile quand même. Nous le saluons et nous le disons d'éviter de donner son avis. Ici ce n'est pas bien vu et risque de lui coûter sa place. Votre avant-dernier Directeur de Cabinet était un homme de mesure. Vous n'avez pas su ou voulu le garder comme tous les autres avant lui. Si ça vous fait rire que je dise que c'est un homme de mesure, pas de souci. Je vois comment vous traitez les gens avec qui vous travaillez. »

Madame le Maire :

« Vous savez tout ce qui est excessif est insignifiant ! »

Vincent BRUN :

« Pas de souci. Je vois comment vous traitez Monsieur AUCHÉ, c'est très bien. Dans SUD-OUEST vous avez déclaré que le rôle de votre sixième Directeur de Cabinet serait de préparer votre réélection. Cette action demandée au nouveau Directeur de Cabinet est en totale contradiction avec le Code électoral. Il ne peut être votre Directeur de campagne pendant son temps de travail. C'est écrit Madame. Monsieur JOUAN est payé par la collectivité avec des fonds publics, nos impôts, et doit à ce titre travailler pour le bien-être des Artiguais sans exclusif. Vous vous moquez déjà du Code électoral, de ses règles et vous assumez. Qu'en sera-t-il en 2020 ? Tout cela est de mauvais augure pour le respect de la prochaine élection et de ses règles.

Venons-en à 2018. Il y a quelques jours l'audit n° 8, celui du centre bourg, a rendu non pas son verdict, mais votre choix. Il faudra donc détruire l'école maternelle du Parc, détruire l'école Bel Air. »

Madame le Maire :

« Absolument pas. »

Vincent BRUN :

« C'est ce que vous avez dit Madame. Détruire le Parc... Je peux finir Madame ? À la fin du débat, vous pourrez expliquer votre point de vue. »

Madame le Maire :

« Vous dites une grosse bêtise depuis le début, mais celle-là est énorme. L'école maternelle du Parc ne sera pas détruite. »

Vincent BRUN :

« C'est ce que vous avez dit Madame. »

Madame le Maire :

« Non, pas du tout. Je n'ai jamais dit ça. »

Vincent BRUN :

« À la place, vous avez dit que vous alliez faire une entrée magistrale pour le Parc. J'étais là. Je l'ai entendu... »

Madame le Maire :

« Vous n'avez rien compris. Vous n'avez absolument rien compris ! ».

Vincent BRUN :

« D'accord, je continue, ce n'est pas grave. Il faudra donc détruire l'école maternelle du Parc, sauf si vous changez d'avis, détruire l'école Bel Air, sauf si vous changez d'avis, détruire le Parc Bétailhe, sauf si vous changez d'avis, pour relancer le centre-bourg. Faire partir la moitié des enfants du centre-ville et avec eux leurs parents pour construire dans le Parc Bétailhe

contre le cimetière un groupe scolaire de 17 classes de plus de 10 000 m², 1 ha, est plus que curieux. On voit bien que cette idée va détruire le Parc, augmenter le trafic routier de l'Église romane déjà saturé, dénaturer le paysage auprès de notre Église du XII^e siècle qui, je le rappelle, est classée, mais on ne voit pas en quoi cela va dynamiser le centre-bourg. De plus, il existe un périmètre autour duquel on ne peut pas construire sans l'avis des Monuments de France et une grande partie du Parc est un espace boisé classé. Cela correspond-il à votre projet de tout détruire ? Ce projet qui coûtera au bas mot 5 à 6 millions d'euros est surdimensionné pour notre commune, d'autant que vous nous aviez annoncé que vous alliez arrêter totalement de signer les permis de construire et que les Directeurs d'école s'inquiètent de la baisse constante des effectifs. Il y a 15 ans, les enfants étaient 30 par classe contre 25 aujourd'hui. Il y a 20 ans, il y avait 21 classes dans l'école primaire contre 17 aujourd'hui. Mais alors d'où viennent ces nouveaux enfants qui doivent remplir cette nouvelle école ? Il y a quelques jours vous nous aviez annoncé ne pas avoir le foncier pour construire un collège sur la Ville payé par le Département. De même, vous nous avez dit ne pas avoir 30 000 euros pour que les 750 enfants de la Ville participent au TAP et par miracle, 15 jours plus tard, vous trouvez et du foncier et 5 millions d'euros. De la magie.

Ce choix du gigantisme, au lieu de réhabiliter l'école Bel Air, par exemple, pour un coût dix fois inférieur, montre bien que le Gouvernement a raison quand il veut surveiller le fonctionnement des communes. À Artigues, il devrait aussi le faire pour l'investissement. L'urgence, Mesdames, Messieurs, c'est la construction d'une deuxième salle de sport. L'urgence, c'est le dojo. L'urgence, c'est la réhabilitation de l'Avenue du Périgord. L'urgence, c'est le décongestionnement de la Ville aux heures de pointe. L'urgence, c'est le respect des engagements de la COP21. L'urgence, c'est le bien-être et la solidarité avec les aînés. La construction de 17 classes en détruisant un parc n'est pas une urgence, mais une lubie.

Pour conclure ce débat, une fois de plus, vous parlez des agents municipaux, ceux qui ne sont pas directeurs, comme un coût et jamais comme une ressource. Nous proposons de mettre au Budget 2018 l'indexation du régime indemnitaire sur l'inflation pour les agents dont la rémunération est la plus faible et qui sont mis de côté par votre politique.

Mais revenons aux permis de construire. Vous avez dit, lors de la réunion publique de la semaine dernière, que vous alliez arrêter de signer les permis de construire. Cela fait 3 ans que nous entendons la même musique sans aucun effet. Vous signez l'agrandissement d'Intermarché après avoir refusé son extension en 2014 lors de Coeur Feydeau. Où est la logique ? Vous signez la création d'un bâtiment tertiaire à l'entrée de la Ville après avoir dit votre dégoût de l'arrivée d'EDF, de DECATHLON et des autres entreprises de téléphonie. Vous voulez construire un groupe scolaire d'un hectare dans le Parc Bétailhe sans couper un arbre, m'avez-vous dit. Vous prônez la sécurité pour les Artiguais, mais il n'existe plus de Police municipale depuis votre arrivée. Qu'est-ce qui vous pousse à changer constamment d'avis et pourquoi n'assumez-vous jamais vos actes, ni vos paroles ? Pour cacher vos hésitations, vous mettez de la communication partout. Chaque Artiguais reçoit 10 lettres par an de votre part, vous dépensez des milliers d'euros dans le journal SUD-OUEST, mais tout ceci ne remplace pas ni la réflexion, l'empathie, la fraternité ou le cœur.

Alors, Mesdames et Messieurs, changez de politique, changez de façon de procéder et de voir le monde et les autres. Ce monde binaire tel que Donald TRUMP, Viktor ORBAN, Nigel Farage où vous l'imaginez - vous ne savez même pas de qui je parle, alors s'il vous plaît - où vous l'imaginez blanc d'un côté, noir de l'autre, n'existe pas. Ce monde où seuls les riches gagnent et où les pauvres, les handicapés, les aînés sont laissés de côté, ce monde-là qu'affectionne votre mentor Milton FRIEDMAN ne fonctionne pas. Ouvrez les yeux. En 2014, vous indiquiez vouloir garder notre Ville verte. Aujourd'hui, vous souhaitez faire fi de tous vos engagements auprès des Artiguais. Vous avez un mois, jusqu'au 20 visiblement, pour faire un budget dans l'intérêt des Artiguais et non dans celui du vôtre et celui de vos amis. Je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Bien. Comme tout ce qui est excessif est insignifiant, le Débat d'Orientations Budgétaires, vous avez fait votre déclaration. Nous prenons acte du débat et nous en prenons tous collectivement, le débat a eu lieu.

Bien délibération suivante ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2312-1 ;

Dispositions légales et réglementaires

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ce dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal.

Il a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Si le débat d'orientation budgétaire reste une étape essentielle dans la construction d'un budget communal, il n'a aucun caractère décisionnel. Il reste cependant nécessaire de prendre acte du débat effectué par une délibération spécifique.

I. Environnement général : contexte socio-économique national

La loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 fixe la trajectoire financière globale de l'ensemble des administrations publiques. Si cette loi ne contraint ni le gouvernement ni le parlement dans la procédure annuelle de vote des projets de loi de finance, elle permet de définir les engagements gouvernementaux.

Cette loi de programmation traduit pour la période 2018-2022 la volonté du gouvernement de **réduire la structure de la dette** (91,4 % du PIB en 2022), **de réduire la croissance des dépenses publiques** (0,1% en 2022) ainsi que de favoriser la croissance du PIB (1,8% en 2022).

Ces prévisions s'inscrivent dans un environnement économique mondial et européen actuellement favorable considérant l'amélioration de la conjoncture, notamment dans la zone euro où l'on constate une amélioration continue de l'activité.

A. Prévision de croissance

Sur le plan macroéconomique, le Gouvernement anticipe une nette accélération de l'activité économique en 2017 et 2018. Ainsi, le produit intérieur brut (PIB) progresserait de 1,7 % en 2017 et de manière identique en 2018, contre 1,2 % en 2016.

Cette prévision de croissance du Gouvernement est proche, sinon identique, aux anticipations de la Commission européenne, du FMI, de l'OCDE et du *Consensus Forecasts*. Cette hypothèse de croissance est **supérieure de 0,3 point** à celle retenue par le précédent Gouvernement dans le cadre du programme de stabilité d'avril 2017.

B. Trajectoire du déficit public

La France s'est engagée depuis plusieurs années auprès du Conseil de l'Union européenne pour ramener son déficit public nominal en deçà du seuil de 3 % du PIB, condition indispensable à la sortie du volet correctif.

En l'absence de mesures de correction, le déficit s'établirait en fin d'exercice à 3,3 % du PIB, contre 2,8 % du PIB dans le programme de stabilité.

C'est pourquoi, selon le gouvernement, il est nécessaire de mettre en œuvre un plan d'économies pour atteindre l'objectif de la « règle d'or » contenue dans le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire" (TSCG)

Le déficit public nominal (administrations publiques) s'établit pour 2016 à 3,4 % du PIB, le gouvernement table sur un déficit public nominal de 2,9 % pour 2017 et de 2,6 % pour 2018. Le Haut Conseil des Finances Publiques estime que les hypothèses faites par le gouvernement en matière de recettes sont prudentes. Les objectifs d'économies en dépenses sont plus exigeants qu'en 2017. Dans la mesure où le niveau du déficit structurel pour 2018 est élevé et sa réduction prévue faible, le Haut Conseil souligne la nécessité de respecter les objectifs de maîtrise de la dépense, même si les recettes venaient à être meilleures que prévu.

C. L'impact pour les collectivités territoriales :

L'article 10 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 prévoit que les collectivités territoriales, comme l'Etat, devront contribuer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique.

C'est pourquoi, la loi prévoit que lors du Débat d'Orientations Budgétaires, toutes les collectivités et leurs groupements devront présenter leurs objectifs en termes d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que de l'évolution du besoin de financement annuel (application aux collectivités locales de la « règle d'or »).

1) Les économies sur le fonctionnement des collectivités locales

Sur le quinquennat, il est demandé aux **collectivités** la réalisation d'économies à hauteur de **13 Md€** en dépenses de fonctionnement par rapport à leur évolution spontanée.

L'évolution des dépenses de fonctionnement devra donc se maintenir à un **taux maximum de 1,2% par an entre 2018 et 2022.**

Cet objectif érigé comme un principe décorrélé des dynamiques d'évolution des territoires n'a pas de sens. En effet, l'évolution démographique d'une commune conduira de fait à une évolution des besoins de la population (services, équipements...) et ainsi mécaniquement à une augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités locales.

De plus, cet objectif ne tient pas compte des évolutions de dépenses liées à la mise en œuvre d'obligations normatives pour les collectivités de plus en plus importantes (normes accessibilité, qualité de l'air, lutte contre le bruit ...) ou encore de transfert de compétence effectué par l'Etat traduisant un véritable désengagement de l'Etat (prise en charge des P.A.C.S...) et générant des dépenses supplémentaires pour les collectivités locales.

2) La réduction annuelle du besoin de financement

Le gouvernement prévoit également une réduction annuelle du besoin de financement de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre à hauteur de **2,6 Md€ par an**, soit une réduction cumulée du besoin de financement atteignant **13 Md€** en 2022.

Cette mesure risque de marquer un nouveau coup de frein à l'investissement local et ne tient pas compte des besoins croissants de la population.

3) Les modalités de mise en œuvre de ces dispositions.

Afin d'atteindre ces objectifs, le gouvernement prévoit **de contractualiser avec 319 collectivités locales** (régions, départements, E.P.C.I. à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants ainsi que les communes de plus de 50 000 habitants) afin de déterminer leurs **objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement**.

En cas d'écart entre les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de réduction de déficit fixés au niveau national **un mécanisme de correction** s'appliquera. Les mesures de correction « pourront porter sur les concours financiers (...) ou sur les ressources fiscales affectées aux collectivités territoriales ».

Cela signifie que si les objectifs ne sont pas atteints l'Etat procèdera à une nouvelle baisse de ses dotations versées aux collectivités.

Néanmoins, les modalités de mise en œuvre de ces mesures de correction seront inscrites dans la loi après la tenue de la Conférence Nationale des Territoires qui aura lieu entre l'Etat et les collectivités territoriales.

4) La suppression de la Taxe d'Habitation

En 2018, le gouvernement instaure la première tranche du dégrèvement de la Taxe d'Habitation pour 30% des foyers.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% de la population inquiète les communes, car même si l'Etat prévoit la compensation intégrale de ce dégrèvement pour 2018, rien ne garantit que ce dispositif perdure à long terme.

C'est donc dans un contexte toujours plus incertain que la Ville d'Artigues-près-Bordeaux parvient à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assure un développement équilibré du territoire tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

II. Contexte socio-économique local : Les finances de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux

A. L'exercice 2017

En section de fonctionnement :

L'exercice 2017 est marqué par plusieurs événements importants qui ont eu un impact significatif sur les finances de la commune notamment :

- En recette, une nouvelle baisse de la Dotation Forfaitaire versée par l'Etat,
- Le choix de conserver la gestion directe par la Ville d'Artigues-près-Bordeaux de la compétence Propreté-Plantations-Mobilier urbain a eu pour conséquence l'intégration en recettes de la compensation de l'exercice de la compétence par la commune directement,
- Il faut noter cette année encore une augmentation de la contribution de la Ville d'Artigues-Près-Bordeaux au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- La reprise de l'Ecole d'Arts – Cours Feydeau, qui s'est traduit par la création d'un budget annexe.
- En septembre 2017, l'ouverture d'un nouveau service aux Artiguais d'accompagnement à le Recherche d'Emploi, Réussir, Entreprendre, Soutenir et Orienter (RESO)

Malgré l'intégration de ces différents paramètres, **la commune conserve une épargne de gestion plus que significative (environ 1 200 000 €)** ce qui lui permet de disposer d'une solide capacité d'autofinancement pour les investissements structurants à venir.

La constitution de cette épargne de gestion est permise grâce à une stabilité annoncée depuis 2015 des charges de personnel et des charges à caractère général.

En section d'investissement :

L'année 2017, a été marqué par l'achèvement de la construction d'équipements structurants importants, notamment la Plaine des Sports et la réhabilitation et mise aux normes de la Halte-Garderie « Les Petits Bonheurs » qui a ouvert ses portes au printemps 2017.

Avec un niveau de dépenses d'investissement à hauteur de 1 500 000 €, l'année 2017 s'inscrit dans la continuité par rapport aux années précédentes tout en permettant, grâce à un équilibre entre les recettes et les dépenses de la section, de préparer le financement des grands projets communaux à compter de l'exercice 2018.

L'année 2017 a été marquée par la réalisation d'une étude urbaine, pilotée par la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et financée par Bordeaux Métropole dont l'objectif était de prédéfinir le projet urbain d'aménagement de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux à l'horizon 2020 – 2030 et plus particulièrement **de répondre aux besoins croissants de la population Artiguaise en termes d'équipements structurants et de redynamisation du Centre Bourg.**

Cette étude a été réalisée en tenant compte de la volonté de l'équipe municipale de recueillir la parole des Artiguais et d'intégrer leur vision sur le projet de territoire. A cet effet, une permanence architecturale (INSITU) a été ouverte durant 3 mois au sein de l'ancienne école maternelle Bel Air.

B. L'exercice 2018

Il n'y aura pas d'augmentation de la part communale des impôts locaux pour la 5ème année consécutive, conformément à l'engagement pris par les élus de la majorité lors de l'élection municipale 2014.

Concernant la section de fonctionnement :

Depuis 2014 la majorité travaille à hisser le fonctionnement de la commune et la qualité de service rendu aux Artiguais à la hauteur de ses ambitions.

Les recettes de fonctionnement :

Les prévisions de recettes pour l'année 2018 sont estimées avec prudence. En effet, la loi de Programmation des Finances Publiques pour 2017 étant toujours en débat, un ajustement des recettes aura lieu au moment du vote du Budget Supplémentaire.

Concernant les droits de mutation, il s'agit d'une recette mouvante liée aux transactions immobilières (ventes) des biens sur la commune. Cette recette est en forte augmentation en 2017 mais dans le cadre du BP 2018, nous faisons le choix de les estimer avec prudence.

Concernant la **Taxe Locale** sur les enseignes et la **Publicité Extérieure (TLPE)**, après 3 années d'ajustement des procédures de déclaration par les entreprises, en 2017, nous avons missionné une société afin d'effectuer une mise à jour des surfaces à l'occasion de la mise en œuvre du **Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)** sur le territoire Métropolitain. La recette issue de la TLPE devrait augmenter sensiblement en 2018.

- Les dépenses de fonctionnement et notamment les charges à caractère général et les charges de personnel :

Il convient de tout mettre en œuvre pour **contenir l'évolution des charges de fonctionnement afin de préserver l'autofinancement nécessaire à la réalisation des projets d'investissements, sans qu'il soit fait appel à l'augmentation de la fiscalité.** Un effort significatif de gestion a été réalisé avec la première phase du plan d'économie qui se traduit par une **diminution des dépenses de gestion et une stabilisation de la masse**

salariale, tout en conciliant ces efforts avec la garantie d'un service public de qualité pour les Artiguais.

Sur la maîtrise des charges à caractère général :

- Baisser les consommations de fluides des bâtiments communaux. L'Agence de Lutte pour les Economies d'Énergie (ALEC) a débuté le diagnostic énergétique des bâtiments communaux en septembre 2017. Ce travail se poursuivra par des préconisations afin de travailler sur un plan de triennal d'optimisation de notre consommation énergétique ;
- Continuité de la mise en œuvre d'un contrôle de gestion au sein de la collectivité (mutualisation des matériels d'impression, des fournitures administratives, affranchissement, etc...);

Sur une maîtrise des charges de personnel :

- Maîtriser la masse salariale, la stabiliser. Un certain nombre de départs à la retraite d'agents absents depuis de nombreuses années pour raisons de santé sont prévus au cours de l'année 2018.
- Non remplacement systématique en cas d'absence.
- Favoriser la promotion interne et les parcours professionnels au sein de la collectivité comme cela a été le cas les années passées.

Concernant la section d'investissement :

- Les dépenses d'investissement propres prévues pour l'année 2018 :

Suite à l'étude urbaine effectuée cette année 2017 par la Ville d'Artigues-près-Bordeaux et financée par Bordeaux Métropole, l'objectif était de prédéfinir le projet urbain d'aménagement de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux à l'horizon 2020 – 2030 et plus particulièrement **de répondre aux besoins croissants de la population Artiguisienne en termes d'équipements structurants et de redynamisation du Centre Bourg.**

Le bilan de cette étude fait apparaître **un besoin en termes d'équipements structurants** et plus prioritairement au niveau scolaire.

En effet, la commune d'Artigues-près-Bordeaux a connu un développement démographique rapide durant la période 2004-2014 sans anticipation des conséquences liées à cette évolution. Les effectifs scolaires ont donc fortement augmenté conduisant en 2015 à modifier le projet de construction de la nouvelle école maternelle de la Plaine en cours de travaux pour intégrer une sixième classe. Cette école est d'ores et déjà saturée et ne présente aucune possibilité d'extension.

L'école élémentaire du Parc est la plus grosse école de Bordeaux Métropole, avec 450 enfants répartis en 17 classes. Compte-tenu de sa taille actuelle, il ne peut être envisagé d'agrandir cette école.

Aussi il est prévu de créer un nouveau groupe scolaire dont les études préalables commenceront au printemps 2018 pour une ouverture prévue à la rentrée scolaire 2021.

Concernant les investissements courants, dans le cadre du Budget Primitif 2018, nous prévoyons **1,1 million d'euros d'investissements nouveaux.**

Cette année 2018 permettra notamment la réalisation de travaux liés à la mise en œuvre de l'Agenda D'Accessibilité Programmée. La mise en accessibilité des bâtiments devra être effectuée dans les 5 années à venir. Cette année, la priorité sera donnée à la mise en accessibilité de la Mairie et de l'école élémentaire du Parc pour un montant d'environ 200 000 €.

Les investissements sont également consacrés à l'entretien des équipements et du patrimoine de la Commune (travaux de couverture de la toiture du Château Bétailhe, 4^{ème} tranche de la rénovation des façades du Château Bétailhe, mise aux normes des installations thermiques...).

Il est également prévu d'effectuer des travaux sur le réseau d'électrification de la Commune (éclairage public).

Concernant les écoles et plus particulièrement l'école élémentaire du Parc, il faut préciser que l'ensemble du programme de travaux de réfection des sols, murs, placards et bureaux de toutes les salles de classe est achevé, conformément à nos engagements.

Pour financer ces opérations, la collectivité va mobiliser toutes ses capacités financières de façon prudente. Un travail sur la planification financière est réalisé afin de maintenir les équilibres financiers à un niveau raisonnable garantissant l'autonomie financière de la commune à long terme.

- Investissements sur les infrastructures routières.

Si la collectivité mobilise ses fonds propres pour la réalisation de nombreux investissements, elle négocie aussi avec ses partenaires institutionnels afin de permettre la **réalisation d'investissements d'envergures très attendus par les Artiguais.**

A cet effet, l'année 2018 sera l'année de la signature des nouveaux Contrats de Codéveloppement entre la Ville et Bordeaux Métropole pour la période 2018-2020, contrat actuellement en cours de négociation.

Certains programmes déjà engagés se poursuivront, notamment la pose des écrans acoustiques sur la RN89 et l'aménagement de l'Orée du Bois.

D'autres secteurs vont faire l'objet d'aménagements routiers à l'issue de la négociation des contrats de développement 2019-2020.

Conclusion

Garant d'une gestion saine de la collectivité, l'exécutif municipal a fait le choix de poursuivre la mise en œuvre de projets structurants, tout en maîtrisant la dépense publique et en n'augmentant pas la part communale des impôts locaux pour la cinquième année consécutive.

Les orientations prises pour 2018 visent à moderniser la ville et ses services afin de faire d'Artigues-près-Bordeaux une « ville de demain », durable et inclusive, créatrice de liens sociaux, respectueuse de son patrimoine environnemental et historique et résolument tournée vers l'avenir.

Une ville à l'image de ses citoyens, une ville dynamique, ouverte et ambitieuse.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 04 décembre 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et du rapport concernant ce même débat.

Madame le Maire

« Délibération suivante. 2017/70, Fabienne HOSTENS. Pardon, le secrétaire de séance c'est Thomas TEYSSIER ».

Thomas TEYSSIER :

« Délibération 2017 / 70, délibération relative à la modification du tableau des effectifs, Fabienne HOSTENS.

Délibération n° 2017 / 70 – Délibération relative à la modification du tableau des effectifs

VU la loi du 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire en date du 25 octobre 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs et notamment les postes budgétaires suivants :

Personnel à temps complet – Catégorie C

Filière animation

- Transformation d'un poste d'Adjoint d'Animation en Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe

Filière culturelle

- Transformation de deux postes d'Adjoints du Patrimoine en Adjoints du Patrimoine 2^{ème} Classe

Filière technique

- Transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise en Agent de Maîtrise Principal
- Transformation de deux postes d'Adjoints techniques Principaux de 2^{ème} Classe en Adjoints Techniques Principaux de 1^{ère} Classe
- Transformation de 4 postes d'Adjoints Techniques en Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} Classe

Filière administrative

- Transformation de 3 postes d'Adjoints administratifs en Adjoints administratifs Principaux de 2^{ème} Classe

Personnel à temps complet – Catégorie B

Filière administrative

- Intégration directe d'un agent Chef de Police Municipale de 2^{ème} Classe au grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 04 décembre 2017 ;

Fabienne HOSTENS :

« Cette délibération concerne des transformations des postes budgétaires, transformations qui sont consécutives à des avancements de grade dans les filières animations, culture, technique et administratives conformément, bien sûr, à l'avis favorable de la CAP, de la Commission Administrative Paritaire, qui s'est déroulée le 25 octobre dernier. La dépense qui en résultera sera inscrite au chapitre 12. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Eh bien oui, lors de la Commission, nous avons demandé de recevoir l'avis de la Commission Administrative Paritaire. Vous deviez y réfléchir. Peut-être enlever des informations que vous jugiez... que je n'ai pas à lire, je ne sais pas quelles informations en tant que... »

Fabienne HOSTENS :

« Il s'agit d'informations nominatives. »

Vincent BRUN :

« Oui, tout à fait. Je suis élu au même titre que vous. Je voulais savoir si vous y aviez réfléchi depuis lundi et si ces documents, je pouvais les lire ? »

Madame le Maire :

« Comme je vous ai expliqué en Commission, on n'est pas en Conseil municipal, vous nous reprochez de ne rien faire pour les agents, il n'y a jamais eu envers les agents autant d'évolutions de postes qu'à l'heure actuelle. Sachant que la première grève qui a eu lieu sur Artigues, elle a été sous votre politique à vous et non pas en 2013. »

Vincent BRUN :

« Ma politique à moi ? Je suis élu depuis 2014, Madame. Alors, ce qui s'est passé en 2013... »

Madame le Maire :

« Justement, mais le passé... Vous le prenez aussi, s'il vous plaît. »

Thomas TEYSSIER :

« Mais Monsieur BRUN, vous n'aviez pas l'ancien Maire sur votre liste ? Donc, c'est que vous assumiez l'ancienne politique. Ah la question vous gêne visiblement. »

Vincent BRUN :

« Non, elle ne me gêne pas et je vais vous dire, toutes les modifications du tableau des effectifs, je les ai toutes votées. Mais je trouve que fanfaronner parce qu'il y a eu une grève, je trouve ça un peu... je ne dirai pas le mot parce que... On ne sait jamais ce qui peut arriver, Madame. »

Madame le Maire :

« Parce que vous me reprochez mon mode de management, alors que vous ne le connaissez absolument pas. Vous reprochez que les Directeurs gagnent un énorme salaire sachant que leurs salaires sont plafonnés conformément aux règles des Collectivités territoriales et du CGCT. On ne peut pas, non plus, augmenter malheureusement les salaires des Directeurs parce qu'ils sont bien méritants tout comme pour les catégories C. Ces agents peuvent évoluer en interne. Cette délibération en est la preuve.

Maintenant, est-ce que vous votez cette délibération ? Qu'est-ce que vous faites, Monsieur ?

Concernant la Commission paritaire, tous les avancements de postes, chaque année, partent au Centre de gestion qui gère la Commission paritaire puis nous adresse son avis, bien sûr, avec chaque agent nommé. Donc, ce document est interne aux Ressources humaines et confidentiel et, je ne me permettrai pas de vous le transmettre. »

Vincent BRUN :

« Et la proposition qu'on vous a faite de faire une indexation sur l'inflation du régime indemnitaire pour les bas salaires, vous en pensez quoi ? »

Madame le Maire :

« Vous ne pouvez pas nous dire, d'un côté, la masse salariale a augmenté et de l'autre, nous demander d'augmenter les salaires. »

Vincent BRUN :

« La masse salariale, vous savez pour qui elle est allée, Madame, elle n'est pas allée pour les C, Madame. »

Madame le Maire :

« Ne me dites pas d'augmenter le salaire des catégories C et en même temps de dire la masse salariale augmente sur Artigues. »

Vincent BRUN :

« Elle n'a pas augmenté d'un million pour les catégories C, Madame. On sait très bien où est parti l'argent. »

Mathieu CHOLLET :

« Monsieur BRUN, vous pouvez me donner le montant de l'inflation 2017 parce que je suis curieux de savoir si vous le connaissez réellement le montant de l'inflation. »

Vincent BRUN :

« Je sais que vous êtes un Professeur, mais je ne suis pas votre élève. C'est connu ça. »

Mathieu CHOLLET :

« C'est 1,1 %, Monsieur »

Vincent BRUN :

« Et alors ? »

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, puisque vous parliez d'augmentation de la masse salariale, est-ce que le mot de tricherie vous rappelle quelque chose ? Non parce que tous les ans, on a le même débat. Tous les ans, on est obligé de vous rappeler que c'est quand même vous qui trichiez, cachez des agents au sein des autres structures ? »

Madame le Maire :

« Notamment au CCAS, parce que l'augmentation de la masse salariale, c'est la réintégration des animateurs qui étaient cachés au CCAS. »

Vincent BRUN :

« Bien sûr, Madame. Bien sûr, c'est les animateurs qui ont coûté un million d'euros et ils seront contents de le savoir. »

Madame le Maire :

« Bien. Est-ce que vous faites avec cette délibération ? »

Vincent BRUN :

« Comme toutes les autres modifications du tableau des effectifs, nous les votons. »

Madame le Maire :

« À l'unanimité, je vous remercie. Bravo. Tout ça pour ça. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- la modification au tableau des effectifs, des postes énumérés ci-dessus.

DIT

- que la dépense en résultant sera prélevée sur le chapitre 012.

Adopté à l'unanimité.

Thomas TEYSSIER :

« Délibération 2017 / 71, Décision Modificative n° 3, Fabienne HOSTENS. »

Délibération n° 2017 / 71 – Décision modificative n°3

Intégration de crédits supplémentaires sur le Budget annexe de l'Ecole d'Art – Cours Feydeau :

Il est nécessaire de transférer des crédits du budget principal de la commune vers le Budget annexe de l'Ecole d'Arts – Cours Feydeau pour assurer l'exécution budgétaire de fin d'année 2017.

Budget principal de la commune :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article/ Fonction	Libelle	Montant	Article/ Fonction	Libellé	Montant
022/020	Dépenses imprévues	-23 000 €			
657363/020	SPA	+23 000 €			

Budget annexe de l'Ecole d'Arts :

 FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article/ Fonction	Libelle	Montant	Article/ Fonction	Libellé	Montant
64131	Rémunérations	+ 23 000 €	74741	Communes membres du GFP	+ 23 000 €

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 04 décembre 2017 ;

Fabienne HOSTENS :

« Cette décision permettra d'abonder le poste rémunération sur le Budget annexe de l'École d'Arts pour couvrir notamment les indemnités de départ qui ont été versées à quelques agents qui n'ont pas accepté la proposition d'intégrer la collectivité. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Oui, vous nous aviez indiqué que tous les professeurs étaient heureux de travailler avec vous. Visiblement, certains sont partis ».

Fabienne HOSTENS :

« Quatre. »

Vincent BRUN :

« Oui, oui, mais enfin, il n'y en a pas 50. »

Fabienne HOSTENS :

« Un seul professeur, c'est ça. »

Vincent BRUN :

« C'est un seul professeur. Vous venez de dire quatre. »

Fabienne HOSTENS :

« Non, ils sont quatre. Il y a deux administratifs, le professeur et puis le régisseur de bâtiment. »

Madame le Maire :

« Donc, vous voyez, les professeurs sont contents d'être là »

Vincent BRUN :

« Sûrement. »

Fabienne HOSTENS :

« Au total, ils étaient 18. En fait, ils occupaient en mi-temps sur deux structures et ils ont fait le choix de rester dans une structure à temps complet. »

Madame le Maire :

« Donc, de partir à la Manufacture et de ne pas rester... »

Vincent BRUN :

« De partir à Bordeaux. C'est quand même dommage, une fois de plus, de reparler de ça comme ça. Vous aviez les budgets déjà de toutes les autres années. Vous auriez pu anticiper comme d'habitude.

Après, nous avons demandé les calculs des tranches, le nombre d'enfants dans chacune des tranches puisque vous nous parlez de Cours Feydeau parce que les prix ont explosé, c'est ce qu'on appelle les impôts déguisés. On aimerait savoir... »

Madame le Maire :

« Les prix ont baissé. Les prix ont augmenté uniquement pour l'extérieur, mais pour les Artiguais, les prix ont baissé. Maintenant, il va y avoir un Conseil d'exploitation en janvier et là, on pourra faire le bilan.

Bien. Est-ce que vous votez cette délibération ? Contre la délibération. Deux contre.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE

- les virements de crédits exposés ci-dessus.

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Thomas TEYSSIER :

« Délibération 2017 / 72, délibération relative à l'ouverture dominicale des commerces pour 2018, Mathieu CHOLLET.

Délibération n° 2017 / 72 – Délibération relative à l'ouverture dominicale des commerces pour 2018

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron »

CONSIDÉRANT que par exception à la règle du repos dominical, l'article L. 3132-26 du Code du travail permet aux maires de donner par arrêté municipal aux commerces de détail (sauf dérogation de plein droit ou exceptionnelles), l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », tout en réaffirmant le principe du repos dominical donné aux salariés, a modifié cet article en portant à 12 le nombre maximal de dérogations qu'un Maire peut donner à cette règle et a renforcé les mesures de compensations en faveur des salariés volontaires.

La mise en œuvre de cette faculté doit respecter les dispositions suivantes :

- il revient au Maire de prendre, avant le 31 décembre 2017 pour l'année 2018, un arrêté municipal précisant le nombre et le calendrier de ces ouvertures exceptionnelles. L'arrêté doit préciser les mesures compensatoires envisagées pour les salariés ;

- le Maire doit préalablement recueillir l'avis simple du Conseil Municipal quel que soit le nombre de dimanches envisagés. Si le nombre de ces dimanches est supérieur à 5, il doit également recueillir l'avis conforme de l'EPCI de rattachement. Il doit également, conformément à l'article R. 3132-21 du Code du travail, consulter les organisations professionnelles et de salariés intéressés.

CONSIDÉRANT la réunion d'information et de concertation organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie le 17 juillet 2017, avec les représentants des grandes enseignes commerciales, des commerçants indépendants, des centres commerciaux et des représentants des villes de Bordeaux Métropole ;

CONSIDÉRANT le consensus trouvé portant à 9 le nombre total de dimanches à ouvrir pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT la consultation, par courrier en date du 28 septembre 2017, des organisations professionnelles et de salariés intéressés et l'analyse des retours ;

CONSIDÉRANT que les dates arrêtées pour 2018 sont :

- le 14 janvier (dimanche des soldes d'hiver)
- le 9 septembre (rentrée des classes)
- le 25 novembre
- les 2, 9, 16, 23 et 30 décembre (fêtes de fin d'année)
- un dimanche aux choix de chaque Maire

CONSIDÉRANT que la commune d'Artigues-près-Bordeaux a choisi de permettre l'ouverture des commerces le dimanche 18 novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission réunie en date du 04 décembre 2017 ;

Mathieu CHOLLET :

« Il s'agit de la délibération 2017 / 72 que nous votons tous les ans, à cette même période, qui est proposée au vote du Conseil municipal et qui vise à déterminer et définir les dates d'ouverture pour les dimanches pour l'année 2018, sachant qu'en lien avec Bordeaux Métropole, il a été décidé de monter à 9 le nombre de dimanche. Vous avez les éléments qui apparaissent au tableau. Il est décidé de maintenir le 14 janvier, le 9 septembre, le 25 novembre. Sur les périodes de fêtes de fin d'année, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre et un dimanche au choix du Maire et nous avons décidé que ce serait le 18 novembre. Il est demandé au Conseil municipal de valider ces dates. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Vous proposez un grand nombre d'ouvertures le dimanche. On peut se demander pourquoi. C'est une explosion. C'est-à-dire que là, maintenant, on est à 9. Je pense que l'an prochain, on sera à 12. Dans chacune des organisations humaines, il existe un jour chômé, partout dans le monde entier, et là on est en train d'essayer de faire exploser ce qui fait l'humain, c'est-à-dire être aussi un jour où on n'est ni acteur, ni consommateur, ni travailleur. Un jour où on est avec sa famille. Un jour où on pense à autre chose. Et ça, à mon avis, au-delà de cette simple délibération c'est quelque chose d'important pour tous ceux qui travaillent, mais aussi pour la famille au sens large.

Et puis, le fait d'ouvrir 9 fois dans l'année, et donc vous nous avez dit bientôt peut-être 12, ça veut dire qu'il va falloir, pour les parents qui travaillent, ouvrir les crèches, pour les crèches qui sont ouvertes, ouvrir la cantine, pour la cantine qui est ouverte, ouvrir les transports en commun. »

Madame le Maire :

« Vous avez une question ? »

Vincent BRUN :

« On essaie de vous expliquer, mais vous allez comprendre, qu'ouvrir le dimanche rue Sainte-Catherine, à l'aéroport, à la gare, pas de souci pour nous. Ici, alors que nous avons Simply Market qui est ouvert le dimanche matin, Intermarché, la boulangerie, le Poteau d'Yvrac, en quoi cela est nécessaire d'ouvrir à toutes les entreprises 9 fois par an ?

En conclusion, le travail émancipe s'il est choisi, il avilit s'il est subi. Vous avez deux heures.»

Madame le Maire :

« Mathieu, tu veux répondre ? »

Mathieu CHOLLET :

« Oui, je veux répondre. J'étais personnellement présent le 17 juillet à la CCI où il a été décidé avec la Métropole, avec l'ensemble des partenaires commerciaux de Bordeaux Métropole, ce 17 juillet a été décidé d'un commun accord avec tous les représentants commerciaux d'ouvrir 9 dimanches pour l'année 2018. Ça, c'est la première chose que je voulais vous préciser.

La deuxième des choses, c'est que, bien entendu, la loi nous impose de solliciter les organisations syndicales, chose qui a été faite en date du 28 septembre. Madame le Maire a adressé un courrier. Nous avons reçu des accords des organisations syndicales et j'ajouterai également un troisième point qu'il y a un repos compensateur qui est accordé par roulement et dans les 15 jours qui suivent le dimanche travaillé, conformément à la réglementation en vigueur, suivant le dimanche travaillé auquel ces périodes se rapportent. À la suite de cela, le travail est basé sur le volontariat. Si le salarié ne veut pas travailler le dimanche, il est libre de ne pas le faire. Bien entendu. Ça ne met en aucune manière en conflit le salarié éventuellement sa famille. Je dirais même qu'on le sait aujourd'hui, statistiquement à travers RESO, cher Monsieur BRUN, qu'il y a des emplois qui sont créés le dimanche. Je vous ai précisé en Commission qu'il y avait des jeunes étudiants qui travaillaient dimanche à Intermarché et ils sont enfin très contents de travailler le dimanche. Moi, je ne comprends pas vos remarques, à moins que vous soyez contre l'emploi. Moi c'est ça qui me perturbe. »

Madame le Maire :

« Je vais compléter. Il faut savoir que les 28 Maires des communes qui composent Bordeaux Métropole ont voté cette délibération et que l'ensemble des Conseils municipaux de Bordeaux Métropole votent cette délibération. Mais à Artigues, il y a un microclimat, la minorité vote pratiquement, systématiquement contre tout.

Vous votez cette délibération ?

Deux contre ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

De permettre en 2018 l'ouverture des commerces artiguais conformément aux dates précitées, soient les 14 janvier, 9 septembre, 25 novembre, 2, 9, 16, 23 et 30 décembre, ainsi que le dimanche 18 novembre.

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Madame le Maire :

Délibération suivante, Thomas TEYSSIER. »

Thomas TEYSSIER :

« Délibération 2017 / 73, délibération relative la participation financière des familles au séjour hiver 2018 par Claire CHAMBOISSIER. »

Délibération n° 2017 / 73 – Délibération relative à la participation financière des familles aux séjours hiver 2018

La commune d'Artigues-près-Bordeaux organise deux séjours en montagne durant les vacances d'hiver 2018 :

- Du 11 au 17 février 2018 à Guchen pour les 6 / 11 ans : 50 places proposées
- Du 18 février au 24 février 2018 à Boi Taull en Espagne pour les 12 / 17 ans : 30 places proposées

Considérant que la direction et l'encadrement de ces deux séjours de vacances sont assurés par le directeur et animateurs titulaires ou contractuels recrutés par la commune, Il est proposé de fixer la participation financière à ces séjours selon les tranches de revenus des familles. Celle-ci comprend l'hébergement, les activités, l'alimentation, les transports, l'assurance rapatriement.

Tranches	Séjour 6/11 ans	Séjour 12/17 ans
T1 (20 %)	107 €	113 €
T2 (25 %)	134 €	141 €
T3 (30 %)	160 €	169 €
T4 (40 %)	214 €	225 €
T5 (50 %)	267 €	282 €
T6 (60 %)	320 €	338 €
T7 (65 %)	347 €	366 €
Hors commune	534 €	563 €

Inscription

Les enfants partis l'année précédente en séjour pendant les vacances d'hiver ne seront pas prioritaires pour cette année.

Annulation

Toute annulation devra s'effectuer par courrier. Pour toute annulation intervenant sept jours avant le départ, le montant du séjour sera dû par la famille, sauf si :

- la place peut être pourvue par un autre enfant
- la famille produit un justificatif médical mentionnant que l'enfant ne peut pas partir en séjour

Facturation

La famille recevra un avis de sommes à payer de la Direction Générale des Finances Publiques après le retour de séjour de l'enfant.

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 04 décembre 2017

Claire CHAMBOISSIER :

« Comme tous les ans, les enfants partent en séjour hiver. Aucune modification sur le lieu de départ. Les enfants de 6 à 11 ans partiront du 11 au 17 février. Il y a 50 enfants qui peuvent partir et du 18 au 24 février, pour les 12-17 ans, 30 adolescents peuvent partir. Il n'y a aucune modification en ce qui concerne le prix des séjours. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Oui, je n'ai pas la même lecture des prix. L'an dernier, pour les 6-8 ans, vous avez changé les tranches, mais pour les 6-8 ans, nous étions à 87 euros. Ensuite, vous êtes passé à 107... »

Claire CHAMBOISSIER :

« C'était il y a deux ans ».

Vincent BRUN :

« C'était il y a deux ans, oui. Chacun sa grille de lecture, mais 87 euros à 107 euros, 109 à 134, 283 à 347, ça fait pratiquement 25 % pour chacun des séjours. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Pour les 6-8 ans, il y a deux ans, ce n'était pas le même nombre de jours. Donc, ce n'est pas le même prix. »

Vincent BRUN :

« Vous me l'avez déjà dit, mais moi, je vous dis que rallonger les séjours. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Après, on peut parler de 2000, des années 2005, de toute façon, c'est la même chose Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :

« Mais pas du tout. Vous pouvez rallonger, vous pouvez faire des longs séjours, moi je vous dis que pour une famille payer 87 euros ou payer 107 euros, ce n'est pas la même chose. Même si vous rajoutez une journée, il peut y avoir des difficultés à régler ces tarifs-là. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Comme j'ai pu vous l'indiquer en Commission réunie, le CCAS aide les familles qui sont en difficulté pour payer des séjours. »

Vincent BRUN :

« Pourriez-vous me redire le nombre d'enfants par tranche, Madame ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« Il me semble que je vous l'ai déjà donné en Commission réunie. »

Vincent BRUN :

« Lors des Commissions réunies, vous allez très, très vite. »

Thomas TEYSSIER :

« Et si vous aviez noté tout simplement parce que je pense que Madame CHAMBOISSIER vous l'a donné. »

Vincent BRUN :

« Non, elle ne me l'a pas donné. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Si, si Monsieur BRUN. »

Thomas TEYSSIER :

« Si, si, elle vous l'a donné. Vous n'aviez qu'à prendre un stylo, une feuille de papier et noter. À un moment, faire un minimum d'efforts ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« C'est quand même malhonnête de votre part, vous m'auriez demandé de répéter, je vous l'aurais répété. »

Vincent BRUN :

« Mais c'est ce que je vous dis. Je vous demande de le répéter ». »

Claire CHAMBOISSIER :

« En Commission, Monsieur. »

Vincent BRUN :

« Est-ce que vous êtes gênée pour dire, je vous sens gênée. »

Thomas TEYSSIER :

« Monsieur BRUN, vous aviez le dictaphone posé sur la table, vous avez bien enregistré. »

Vincent BRUN :

« Pour Feydeau, je vous sens gênée. »

Madame le Maire :

« Monsieur BRUN, vous avez fini de regarder votre public, vous ne pouvez pas nous regarder quand vous parlez ? Vous cherchez l'approbation de votre public préféré. »

Vincent BRUN :

« Alors, est-ce que vous pouvez me donner les tranches, Madame CHAMBOISSIER ? »

Thomas TEYSSIER :

« Vous les avez enregistrées, sur votre dictaphone Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :

« Non, Monsieur, vous êtes gentil comme tout, mais je n'ai pas de dictaphone, Monsieur. Qu'est-ce qui vous gêne à dire devant tous les Artiguais les tranches ? »

Claire CHAMBOISSIER :

« Il n'y a pas de souci. Je vous les donne.

- Tranche n 1 : pour les 6-11 ans, 6 familles,
- Tranche n°2 : une famille,
- Tranche n 3 : 7 familles,
- Tranche n°4 : 5 familles,
- Tranche n°5 : 4 familles,
- Tranche n°6 : 3 familles
- Tranche n°7 : 16 familles. »

Vincent BRUN :

« Merci Madame CHAMBOISSIER. »

Claire CHAMBOISSIER :

« Pour les 12-17 :

- Tranche n°1 : 4 familles,
- Tranche n 2 : une famille,
- Tranche n°3 : 4 familles,
- Tranche n 4 : 2 familles,
- Tranche n°5 : 2 familles,
- Tranche n 6 : une famille,
- Tranche n° 7 : 14 familles et 2 hors commune. »

Vincent BRUN :

« Merci Madame CHAMBOISSIER. On aurait pu le faire sans s'énerver. Merci, je vous remercie. »

Madame le Maire :

« Je voudrais savoir à quoi servent les Commissions parce que nous vous donnons des informations, vous ne prenez pas de notes et on recommence en Conseil. Monsieur BRUN, prenez des notes et soyez respectueux du travail des élus et du travail des fonctionnaires. »

Vincent BRUN :

« Je ne sais pas ce que vous vous laissez penser, ici, en montant le ton. Moi je suis très calme ». »

Madame le Maire :

« Est-ce que vous votez cette délibération ? Vous vous abstenez ? »

Vincent BRUN :

« Pourquoi on ne la voterai pas, Madame ? Qu'est-ce qui vous laisse penser que je ne la voterai pas ? »

Madame le Maire :

« Je vous pose la question. Votre vote, c'est pour, contre, abstention ? »

Vincent BRUN :

« Merci Madame. Eh bien, nous votons contre ces tarifs qui nous paraissent prohibitifs. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

De fixer la participation financière des familles telle que définie ci-dessus.

Adopté 20 voix pour et 2 voix contre.

Thomas TEYSSIER :

« Délibération 2017 / 74 : délibération relative à l'encaissement pour le compte de tiers. »

Délibération n° 2017 / 74 – Délibération relative à l'encaissement pour le compte de tiers

VU l'article R-1617-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 ;

VU la délibération n°2017/03 du 08 février 2017 relative à la délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal ;

VU l'arrêté n°2017/119 en date du 24 août 2017 relatif à la nomination de la régie de recettes « Animations Festives » ;

CONSIDÉRANT le partenariat mis en place entre la Ville et Société JFIG Productions ayant pour but l'organisation de manifestations culturelles et festives,

CONSIDÉRANT que la pièce de théâtre « LE CANDIDAT » produite par la société JFIG Productions est programmée le Vendredi 2 février 2018 au Cuvier – Château Feydeau.

Il est proposé de faciliter la vente des billets, en permettant aux administrés d'acheter leur place directement en Mairie, auprès du régisseur titulaire ou suppléant de la régie « Animations Festives » ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission réunie en date du 04 décembre 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE

- Le principe de l'encaissement, à titre gratuit, de recettes pour le compte de tiers et leur reversement par l'intermédiaire du régisseur de la régie « Animations Festives » ;

- Le projet de convention joint en annexe, permettant l'encaissement pour compte de tiers des produits de la vente, en percevant le produit des ventes sur la régie « Animations Festives ».

AUTORISE

- Madame le Maire à signer, ladite convention avec la Société JFIG Productions et toute autre pièce s'y rapportant.

Madame le Maire :

« Avez-vous des commentaires ? »

Vincent BRUN :

« Oui, le candidat c'est bien sur un élu démagogue, manipulateur et terriblement cynique, la pièce, c'est ça ? »

Madame le Maire :

« C'est de vous dont vous parlez ? »

Vincent BRUN :

« Bravo, Madame. »

Madame le Maire :

« Parce que j'ai l'impression depuis le début de ce Conseil, on n'entend que ça. C'est Monsieur GAUFFRE qui.. »

Vincent BRUN :

« Monsieur qui ? »

Madame le Maire :

« Vous ne le connaissez pas ? »

Thomas TEYSSIER :

« C'est dans la convention, il suffit de lire ». »

Vincent BRUN :

« J'avais compris Monsieur BAUR, c'est pour ça que je ne comprenais pas »

Thomas TEYSSIER :

« Si vous ne lisez pas les conventions, ça prouve à quel point vous préparez vos Conseils municipaux, Monsieur BRUN. »

Vincent BRUN :

« Justement, est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi vous faites une convention du 10 décembre au 31 mars alors qu'il y a le spectacle qui dure une journée ? Je n'ai pas compris pourquoi c'était aussi long, est-ce qu'il y a une logique ?

Madame le Maire :

« Parce que c'est un cadre juridique que nous donne la convention. On ne va pas faire une convention pour une journée, c'est le temps que l'encaissement se fasse tout simplement. »

Vincent BRUN :

« D'accord. »

Madame le Maire :

« Vous approuvez cette délibération ? Vous vous abstenez ? Vous votez contre ? »
Monsieur BRUN ? »

Vincent BRUN :

« Oui, oui. »

Madame le Maire :

« Le oui, c'est quoi ? Vous votez pour ? »

Vincent BRUN :

« Nous votons pour. »

Madame le Maire :

« Voilà, c'est bien »

Adopté à l'unanimité.

Thomas TEYSSIER :

« Délibération 2017 / 75 : délibération relative à l'opération Chèq-Art saison 2017-2018 – Premier versement par Claude DAUVILLIER.

Délibération n° 2017 / 75 – Opération Chèq-Art saison 2017-2018 – Premier versement

VU L'Article L 2121 – 29 du Code Général des collectivités ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'équipe municipale de faciliter l'accès aux activités de loisirs (sportives, culturelles, artistiques, récréatives...) dans le cadre de la politique Enfance - Jeunesse – Vie associative de la commune d'Artigues-près-Bordeaux.

À ce titre, l'opération Chèq'Art permet à chaque Artiguais, âgé de 4 à 18 ans, de bénéficier d'une aide de 20 € auprès d'associations locales ayant accepté ces chèques.

Il convient donc de verser à ces dernières, sous forme de subventions exceptionnelles, les montants indiqués ci-dessous :

- Dojo Artiguais : 640 chèques à 2 € = 1 280 €
- Artigues Ju Jitsu Taïso : 190 chèques à 2 € = 380 €
- Tennis Club d'Artigues : 970 chèques à 2 € = 1 940 €
- La CMM : 160 chèques à 2 € = 320 €
- Handball Club d'Artigues : 220 chèques à 2 € = 440 €
- Artigues Basket Club : 320 chèques à 2 € = 640 €
- S.J.A : 230 chèques à 2 € = 460 €
- Libertad Flamenca : 50 chèques à 2 € = 100 €
- Gymnastique Volontaire d'Artigues : 60 chèques à 2 € = 120 €
- Arty Sound : 20 chèques à 2 € = 40 €

CONSIDÉRANT l'avis de la Commission réunie en date du 04 décembre 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser les subventions aux associations concernées,

DIT que la dépense sera prélevée à l'article 6574 – Fonction 1-025

Madame le Maire :

« Des questions ? »

Vincent BRUN :

« Oui, en regardant cette liste-là, on voit qu'il en manque un. C'est le Cuvier et par là même, il y a une augmentation du tarif puisque l'an dernier, chaque Artiguais pouvait bénéficier de Chèq-Art pour ses enfants. N'en bénéficiant pas, déjà votre tarif a augmenté. Mais si, c'est sûr ».

Madame le Maire :

« Ce n'est pas possible. »

Vincent BRUN :

« Ensuite, nous vous avons demandé, pour préparer le budget comme l'a indiqué la Chambre régionale des Comptes, savoir le nombre de participants dans chacune des associations qui sera subventionnée en 2018. Nous espérons obtenir, de votre part, le nombre de participants dans chacune des associations qui sera subventionnée en 2018 ainsi que le mode de calcul de cette subvention. »

Madame le Maire :

« Ça fait partie de votre liste à la Prévert, de tout ce dont vous nous avez demandé, ... »

Vincent BRUN :

« Sauf que vous m'avez indiqué y répondre le 21 décembre et que le Conseil serait le 20. C'est un peu embêtant. Je re-demande d'avoir toutes ces informations, si c'est possible samedi. Samedi, je ne travaille pas, Madame. Je peux venir à la Mairie. »

Madame le Maire :

« Oui, mais les services ne travaillent pas le samedi. »

Vincent BRUN :

« Vendredi après-midi, Madame ? »

Madame le Maire :

« Les services ne sont pas à votre disposition. »

Vincent BRUN :

« Lundi après-midi, je peux poser une matinée, je peux poser l'après-midi. »

Madame le Maire :

« Ça suffit maintenant. Vous allez arrêter votre cirque un petit peu. »

Vincent BRUN :

« Non, je n'arrêterai pas. Pas du tout Madame. »

Madame le Maire :

« Vous êtes d'une bêtise par moment ! »

Vincent BRUN :

« Alors, je viendrai mercredi après-midi. »

Thomas TEYSSIER :

« Je vais répondre quand même par rapport au Cuvier. Si vous suiviez un tout petit peu les délibérations, mais j'ai l'impression que ce n'est pas tout à fait le cas, vous sauriez que contrairement à ce qui se passait, aujourd'hui, il y a un tarif social pour le Cours Feydeau. »

Madame le Maire :

« Bien. Est-ce que vous votez cette délibération, Monsieur BRUN, pour ? Contre ? Abstention ? »

Vincent BRUN :

« Nous la votons, Madame. »

Madame le Maire :

« Beaucoup de bruit pour rien, mais malheureusement on est habitué »

Vincent BRUN :

« Pas du tout, Madame. »

Adopté à l'unanimité.

Madame le Maire :

« Bien. Vous avez posé une question orale. Vous allez la lire et je vous y répondrai. Il ne l'a pas, alors je vais la lire.

« Madame, voilà plus d'un an, nous vous alertons sur les risques liés... Vous vous en souvenez de votre question orale ?

Vincent BRUN :

« Ce n'est pas moi qui l'ai envoyée, c'est Monsieur COLOMBO qui est absent aujourd'hui. »

Madame le Maire :

« Vous êtes deux et vous n'arrivez même pas à vous parler.

Je vais vous apporter la réponse alors.

Concernant la dangerosité des terrains synthétiques, nous sommes attentifs à la santé, bien entendu, des Artiguais et de nos enfants, mais actuellement, il n'y a pas d'éléments tangibles pouvant mettre en cause ... remarquez, on n'a pas la question, je ne peux pas apporter la réponse. Donc, le Conseil municipal est terminé. Nous vous remercions et nous vous disons à bientôt. Merci. »

Le Maire,

Anne-Lise JACQUET